

*Initiative de mise en œuvre accélérée
de l'éducation pour tous
(IMOA)*

**ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE
D'ACTION POUR L'ÉDUCATION POUR TOUS DE
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI ET DE SON PLAN
DE MISE EN OEUVRE**

Mars 2008

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations

1.0	INTRODUCTION	5
2.0	LE CONTEXTE NATIONAL	5
3.0	LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA CROISSANCE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	6
4.0	LA SITUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF	6
4.1	L'architecture du système éducatif	
4.2	Quelques tendances lourdes du système éducatif haïtien	
4.3	Quelques atouts	
5.0	LE PROCESSUS D'ENDOSSEMENT PAR LES PTF	9
6.0	OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA STRATÉGIE SNA-EPT	9
6.1	La SNA-EPT et le plan sectoriel	
6.2	La base de données statistiques	
6.3	L'adéquation entre la SNA-EPT et le DSNCRP	
6.4	Le processus d'élaboration de la SNA-EPT et l'appropriation nationale	
7.0	LA PERTINENCE ET FAISABILITÉ DES STRATÉGIES ET ACTIONS PROPOSÉES DANS LA SNA-EPT	11
7.1	La petite enfance	
7.2	L'accès à l'éducation formelle	
7.3	L'amélioration de la qualité	
7.4	L'éducation non formelle	
7.5	La formation professionnelle	
7.6	L'égalité entre les filles et les garçons	
7.7	La problématique du V.I.H./SIDA	
8.0	L'ÉVALUATION DES ESTIMATIONS DES COÛTS ET DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT	15
8.1	Le cadre macro-économique	
8.2	Le partage intra-sectoriel	
8.3	Coût global et financement	
9.0	LA CAPACITÉ DE GESTION	19
10.0	LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNA-EPT	21
10.1	Observations générales	
10.2	Modalités de suivi et d'évaluation	
11.0	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	23

Liste des tableaux

Tableau 1	Besoins et sources de financement (milliers \$ US de 2006)	18
Tableau 2	Besoins de financement extérieurs par niveau éducatif (milliers \$ US - 2006)	18

Annexe

Tableau 1	Objectifs globaux et spécifiques relatifs au secteur de l'éducation dans le DSNCRP	24
Tableau 2	Les différents types d'écoles du système éducatif haïtien	24
Tableau 3	Les choix stratégiques de la SNA EPT	25
Tableau 4	Cadre indicatif de l'IMOA : valeurs indicatives pour Haïti	26
Tableau 5	Quelques indicateurs de population et d'éducation tirés des documents de l'évaluation	27
Tableau 6	Catalogue des principaux documents pour l'évaluation technique	28

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence Française de Développement
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BDC	Banque de Développement de la Caraïbe
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
DAA	Direction des Affaires Administratives
CFEF	Centre de Formation pour l'École Fondamentale
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération Externe
DSNCRP	Document de Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EFACAP	École Fondamentale d'Application -Centre d'Appui Pédagogique
EPT	Éducation Pour Tous
GSE	Groupe Sectoriel en Éducation
IMOA-EPT	Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'EPT
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti
MPCE	Ministère du Plan et de la Coopération Externe
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines
ONAPE	Office National du Partenariat en Éducation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies /Syndrome d'Immunodéficience Acquis
PEMFAR :	Public Expenditure Management and Financial Accountability
PIB	Produit intérieur brut
PMO-EPT	Plan de Mise en Œuvre de l'Éducation pour Tous
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PNEF	Plan National d'Éducation et de Formation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
SEA	Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation
SNA-EPT	Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USAID	United States Agency for International Development
VIH/SIDA	Virus d'Immuno-Déficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquis

1.0 INTRODUCTION

En octobre 2007, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle d'Haïti avisait le Secrétaire de l'IMOA de son intention de soumettre une demande d'adhésion à l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA-EPT). Le présent rapport rend compte de l'évaluation qui a été faite des documents préparés par Haïti en vue d'atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, de la pertinence et de la faisabilité technique et financière des stratégies de développement proposées.

Conséquemment à une longue période d'instabilité politique caractérisée par l'insécurité, une croissance économique négative et une dégradation du niveau de vie de la population, Haïti a été associée au groupe des pays qualifiés « d'États fragiles »¹. Une relance s'est amorcée en 2004 avec la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire qui a été élaboré par le Gouvernement de Transition avec la participation de 26 agences bilatérales et multilatérales. Depuis 2006, un cadre macro-économique a été mis en place et le pays renoue avec la croissance économique. En novembre 2007, le pays s'est doté d'une stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté (DSNCRP).

De son côté, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, s'appuyant sur le Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) de 1998 ainsi que sur l'analyse de l'évolution de la situation, a préparé une Stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous (SNA-EPT) qui a été validée en mai 2007. En l'absence d'un plan sectoriel actualisé, c'est le document de la SNA-ETP qui a servi de base pour la présente évaluation.

2.0 LE CONTEXTE NATIONAL²

Estimée à environ 10 millions de personnes, la population d'Haïti s'accroît à un rythme de plus de 2% par an. La population de moins de 20 ans représente 48%. On estime que 76% des habitants vivent avec moins de 2 dollars PPA/jour et 56% avec moins d'un dollar PPA/jour. Les inégalités sociales sont importantes : 80% de la population ne dispose que de 32% des revenus. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 58 ans. La mortalité maternelle est passée de 457 à 630 pour 100 000 habitants entre 1990 à 2005.

Depuis le début des années 80, Haïti fait face à une situation de crise politique ininterrompue qui a contribué à l'affaiblissement de l'État : « Le profil de l'État haïtien demeure celui d'un État faible et d'un niveau d'efficacité encore très relative. Cela provient en partie de la pauvreté financière et matérielle du pays et d'une disponibilité faible en ressources humaines qualifiées dont une grande majorité a été perdue à la suite des crises politiques à répétition et aux flux d'émigration qui les ont accompagnées »³.

Au cours des 3 dernières années, Haïti a renoué avec la croissance. Les politiques macroéconomiques mises en œuvre depuis 2004 ont contribué à relancer la croissance économique

¹ Depuis 2004, une mission des Nations Unies pour le maintien de la paix est installée en Haïti : la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH).

² Les données statistiques de cette section proviennent essentiellement du DSNCRP et de la SNA-EPT.

³ République d'Haïti – Communauté européenne, Document de stratégie pays pour la période 2008-2013.

et à rétablir la discipline fiscale⁴. Des progrès encourageants ont aussi été constatés sur le plan de la gouvernance, notamment l'amélioration des procédures budgétaires. Un programme cadre de réforme de l'État a été élaboré en juillet 2007. Il vise, entre autres, la rénovation du cadre légal et l'harmonisation des missions des ministères, la réorganisation du système exécutif et l'instauration d'une déconcentration effective des services publics. La mise en œuvre du Programme cadre, dont certaines actions ont déjà reçu du financement, aura un impact sur l'organisation du cadre de fonctionnement du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

3.0 LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA CROISSANCE ET POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (DSNCRP)

Finalisé en novembre 2007, le Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté (DSNCRP) a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation qui a impliqué la participation des ministères techniques, dont celui de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Il est prévu que la stratégie sera mise en œuvre en deux étapes. La première, de 2006/07 à 2008/09, sera une étape de croissance lente et modeste, visant essentiellement à maintenir le cadre macroéconomique mis en place afin de résorber les grands déséquilibres conjoncturels, tout en veillant à une distribution plus équitable des services sociaux. Pendant la deuxième étape, qui ira de 2009/10 à 2010/11, la croissance devra s'accélérer de sorte qu'une politique plus directement axée sur une réduction de la pauvreté monétaire et humaine pourra être poursuivie.

La mise en œuvre de la stratégie est basée sur trois piliers : 1) les vecteurs de croissance que sont l'agriculture et le développement rural, le tourisme, les infrastructures ainsi que la science et la technologie; 2) le développement humain avec la priorité aux secteurs sociaux de base que sont l'éducation et la santé; 3) la gouvernance démocratique avec la priorité à la justice et à la sécurité.

En ce qui concerne spécifiquement le secteur de l'éducation et de la formation, la stratégie s'articule autour d'un objectif global et de six (6) objectifs spécifiques (voir Annexe, tableau 1 pour la nomenclature des objectifs). La part du secteur de l'éducation dans le DSNCRP représente 13,7% du budget total de mise en œuvre de la stratégie.

4.0 LA SITUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF

4.1 L'architecture du système éducatif

Le système éducatif haïtien s'articule en quatre ordres d'enseignement : le préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

- Le préscolaire est destiné aux enfants de moins de 6 ans. Il n'est pas obligatoire au titre de la Constitution.
- L'enseignement fondamental s'adresse aux jeunes de 6 à 14 ans. Il est divisé en 3 cycles de 4ans/2ans/3ans. Les deux premiers cycles, de la 1^{ère} à la 6^e année, correspondent à l'ancienne école primaire. Un examen national sanctionne la fin du deuxième cycle de

⁴ World Bank and Inter-America Development Bank, Republic of Haïti, Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR), juin 2007.

l'enseignement fondamental, au terme de la 6^e année. Le troisième cycle est général et professionnel et correspond à l'ancien premier cycle secondaire

- L'enseignement secondaire s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans. Il offre des filières générales ou professionnelles. Il couvre de la 10^e à la 13^e année d'enseignement.
- L'enseignement supérieur est assuré par l'Université d'État d'Haïti ainsi que par de multiples institutions privées.

Ce découpage du système éducatif ne reflète par toujours la situation réelle telle qu'elle se présente au niveau des écoles, car subsiste encore, en parallèle, l'ancienne architecture qui structurait le système en un enseignement primaire de 6 ans et un enseignement secondaire de 7 ans.

4.2 Quelques tendances lourdes du système éducatif haïtien

Le système éducatif haïtien affiche certaines caractéristiques qui influent sur son développement et dont les principales sont les suivantes :

Prédominance du secteur non public

Haïti est un des rares pays au monde où le secteur non public assure une part aussi importante de l'offre scolaire. Selon le dernier recensement scolaire de 2003, 92% des écoles fondamentales du 1^{er} et du 2^e cycle⁵ appartiennent au réseau non public. Elles scolarisent 81% des élèves. La proportion des écoles non publiques est de 91% au secondaire. Ce déséquilibre de l'offre d'éducation traduit l'existence d'une importante demande d'éducation et une incapacité de l'État à répondre à cette demande. Il en résulte que les coûts de l'éducation sont majoritairement assumés par les familles. Les données indiquent que pour les 20% de la population la plus défavorisée, les frais de scolarité représentent, pour chaque enfant, environ 15 à 25% du revenu annuel total. On évalue à environ 109\$ par année l'effort financier des familles destiné prioritairement aux frais de scolarité, d'uniformes, de manuels et de fournitures scolaires. Conséquemment, un nombre important d'enfants, estimé à 400 000, n'a pas accès à l'école.

Faible capacité de gouvernance

La configuration de l'offre éducative n'est pas sans affecter le rapport de force entre le secteur non public d'éducation et le secteur public. Même si le MENFP subventionne, via le budget de l'État, des écoles ou des familles du secteur non public, il n'a, à l'heure actuelle, que peu d'emprise sur le développement du système. La faible capacité de gouvernance du secteur par le MENFP est constatée par l'ensemble des acteurs. La désorganisation du secteur non public ne facilite pas, non plus, son auto-régulation (voir Annexe tableau 2). Cette faiblesse se manifeste notamment (i) par le grand nombre d'écoles non publiques qui ne sont pas accréditées (75% des écoles fondamentales du secteur non public); (ii) par l'absence d'un dispositif institutionnel de collecte d'informations statistiques (le dernier recensement scolaire datant de l'année scolaire 2002-2003); (iii) par le manque de ressources humaines compétentes au sein du Ministère et le recours récurrent aux services de consultants et; (iv) par un fonctionnement relativement cloisonné des projets financés par les partenaires techniques et financiers multilatéraux, bilatéraux ou issus du secteur des ONG.

Faible rendement interne de l'enseignement fondamental

⁵ De la première à la sixième année inclusivement.

Les indicateurs ci-après illustrent les défis que devra surmonter le système éducatif haïtien pour atteindre les objectifs EPT :

- Un taux net de scolarisation dans les deux premiers cycles du fondamental en 2003 de 66% et un taux brut de 120% (source : Carte de pauvreté d'Haïti, version 2004).
- Un rendement interne faible caractérisé par un pourcentage de redoublants dans les deux premiers cycles du fondamental de 13 % et un taux d'achèvement en 6^e année évalué à 68% (source : SNA-EPT).
- Un effectif de surâgés⁶ important. En 2003, on dénombrait 58% de surâgés en 1^{ère} année et 85% en 6^{ème} année. Ceci contribue à réduire considérablement les chances d'accès pour les 400 000 enfants scolarisables qui sont toujours en dehors du système (source : SNA-EPT).
- Un ratio élèves/maître pour l'enseignement fondamental de 46 :1 réparti de façon assez égale entre les différents départements du pays (source : SNA-EPT).
- Un faible niveau de qualification des enseignants dans le fondamental du premier et deuxième cycle : 48% d'enseignants détiennent un diplôme professionnel dans le secteur public contre seulement 18 % dans le secteur non public (source : Annuaire statistique 2003).
- Un environnement d'apprentissage généralement pauvre : moins de 10% des écoles fondamentales du 1^{er} et du 2^e cycle sont électrifiées, 25% des salles de classe fonctionnent sous les tonnelles et 23% dans des églises et 42% dans des bâtiments dont les cloisons sont en matériaux sommaires (source : Annuaire statistique 2003).
- 62,5% des parents âgés de 31 à 55 ans sont analphabètes et tout comme 87,4% des parents âgés de 56 ans et plus (source : DSNCRP).

Déficience de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants

On constate un état général de malnutrition qui touche plus du quart des enfants d'âge préscolaire. Plus de la moitié de la population n'arrive pas à se procurer la ration alimentaire minimale de 225 kg par an et par individu.

4.3 Quelques atouts

Les deux principaux atouts concernent sans doute l'intérêt politique pour le secteur de l'éducation combiné avec une forte demande d'éducation de la part des familles.

L'intérêt politique se manifeste dans les efforts qu'entend consacrer l'État au renforcement du secteur. La place occupée par l'éducation dans le DSNCRP arrive au second rang, après les infrastructures, en terme de déboursés anticipés au chapitre de la mise en œuvre de la stratégie. Un des objectifs spécifiques du DSNCRP porte sur l'accroissement des ressources publiques au secteur.

L'intérêt politique se manifeste aussi par l'effort considérable déployé au cours des derniers mois par le Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle pour préparer des documents d'orientation stratégique tels que la SNA-EPT et son Plan de mise en œuvre (PMO).

La volonté du gouvernement de régulariser les relations avec le secteur non public est un autre signal de l'intérêt politique pour le secteur. La promulgation en octobre 2007 de la Loi sur l'Office National du Partenariat en Éducation est un pas important dans le but de faciliter la mise en œuvre

⁶ Est qualifié de surâgé tout élève qui dépasse de 2 ans l'âge normal en classe correspondante.

d'un partenariat public / non public efficace. En réunissant au sein d'une même instance, les principaux acteurs du public et du non-public, l'Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE) constituera un vecteur de dialogue entre les deux secteurs. Le Fonds de Partenariat permettra pour sa part de doter l'État d'un mode de gestion des subventions au secteur non public. De plus, la volonté du gouvernement d'alléger les coûts d'éducation pour les familles par le renforcement des mesures de subventions à l'égard des écoles et des familles constitue un effort important afin de rendre l'école accessible à tous.

La reconnaissance par l'État et le MENFP de la nécessité de s'attaquer aux problèmes de la gouvernance constitue un autre aspect de cette volonté de changement. Celle-ci se manifeste par les programmes de rénovation de la fonction publique en cours ainsi que par la place occupée par ces questions dans le DSNCRP, la SNA-EPT et le Plan de mise en œuvre de l'éducation pour tous.

La forte demande d'éducation de la part des parents, qui explique entre autres le développement rapide du secteur non public, constitue enfin un autre des atouts qui pourra faciliter la mise en place des mesures correctives souhaitées.

5.0 LE PROCESSUS D'ENDOSSEMENT PAR LES PTF

Le Groupe Sectoriel des bailleurs en Éducation (GSE) rassemble les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui mènent des actions dans le secteur de l'éducation en Haïti. Structure d'échange et de concertation, sa mission est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des actions mises en œuvre dans le secteur de l'éducation. Formalisé en 2003, le GSE compte une douzaine de membres. Il se réunit régulièrement à raison d'au moins une fois par mois. La coordination du Groupe est assurée par l'UNESCO qui agit aussi à titre de porte-parole des bailleurs. Quatre sous-groupes thématiques, portant sur l'éducation de base, le système d'information, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, sont aussi fonctionnels. La concertation avec le MENFP se fait via la table sectorielle de l'éducation présidée par le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Ces structures sont fonctionnelles et constituent un cadre de concertation efficace. Elles ont rendu possible le démarrage du processus d'endossement d'Haïti à l'IMOA.

En juin 2007, une évaluation préliminaire des bailleurs avait conclu au manque de certains des documents de planification requis pour la présentation du dossier. Il s'agissait notamment d'un Document stratégique de réduction de la pauvreté et d'un Plan de mise en œuvre de la SNA-EPT. Depuis ce temps, le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté a été finalisé et un Plan de mise en œuvre provisoire a été préparé. Dans ce contexte, une équipe d'évaluation a été mobilisée pour préparer l'évaluation des bailleurs et les éléments nécessaires à la préparation de la requête ont été réunis.

6.0 OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA STRATÉGIE (SNA-EPT)

Quelques observations générales sont nécessaires à la bonne compréhension du contexte dans lequel s'insère la Stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous.

6.1 *La SNA-EPT et le plan sectoriel*

Le Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) qui tient lieu de document stratégique sectoriel date de 1998. Pour des raisons évidentes, ce plan, qui devait se terminer en 2007, n'a pas pu être mis en œuvre dans de bonnes conditions. Le bilan de sa réalisation n'a pas encore été fait pour tous les sous-secteurs et ce Plan requiert une actualisation. Celle-ci est prévue, mais n'est pas disponible à ce jour. En attendant, une Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous (SNA-EPT) couvrant la période 2007-2015 a été préparée. Elle s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des engagements pris par l'État haïtien lors du Forum Mondial de Dakar en 2000. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un plan sectoriel à proprement parler, il faut relever que le modèle de simulation qui a servi de base pour préparer la SNA-EPT couvre tous les niveaux éducatifs, y compris l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Des options stratégiques et des objectifs de développement rudimentaires ont ainsi été proposés et leurs implications financières estimées pour l'ensemble du secteur de l'éducation. On peut néanmoins regretter que l'élaboration de la SNA-EPT ait précédé l'actualisation du PNEF. La définition préalable du Plan sectoriel aurait favorisé l'émergence d'une vision plus harmonisée du développement de l'ensemble du secteur, incluant le secondaire, le professionnel et le supérieur.

6.2 *La base des données statistiques*

On constate le manque de données statistiques récentes sur le système éducatif. Il n'existe pas de dispositif permanent permettant d'assurer la production systématique d'informations et le traitement des données statistiques sur une base régulière. Le dernier recensement scolaire date de 2003. Il est dans ce contexte difficile d'évaluer le réalisme des cibles proposées. L'hypothèse qui est faite est que la situation n'a pas radicalement changé dans l'intervalle et que les maux du système révélés par les données de 2003 persistent. Ceci révèle avec acuité la faiblesse de la capacité du MENFP en matière de pilotage du système éducatif. Un recensement scolaire est programmé pour 2008 en attendant la mise en place d'un véritable dispositif de collecte et de traitement des données statistiques prévu dans la SNA-EPT.

6.3 *L'adéquation entre la SNA-EPT et le DSNCRP*

Chronologiquement, la SNA-EPT a précédé de quelques mois la finalisation du DSNCRP. Au niveau des objectifs et des actions, on trouve une bonne cohérence entre le DSNCRP et la SNA-EPT. Le diagnostic des problèmes du système est concordant et les solutions proposées dans les deux documents, quoique plus élaborées dans la SNA-EPT, se recouvrent. On note cependant un accent plus important accordé à la formation professionnelle dans le DSNCRP alors que la SNA-EPT privilégie davantage l'appui au développement de la petite enfance et de l'éducation préscolaire. Ceci s'explique entre autres par le fait que la SNA-EPT ne couvre que partiellement le secteur de la formation professionnelle. Les écarts de priorités à l'égard de la petite enfance sont toutefois plus préoccupants dans la mesure où ils indiquent une différence de vision sur la façon d'attaquer les problèmes du système.

6.4 *Le processus d'élaboration de la SNA-EPT et l'appropriation nationale*

Entre 2001 et 2005, le processus d'élaboration de la SNA-EPT a connu plusieurs tentatives qui n'ont pas permis de produire un document finalisé. C'est à partir de 2005-2006 que les équipes d'élaboration de la stratégie se sont mises en place et qu'un document a commencé à prendre forme. L'équipe de rédaction, essentiellement composée de consultants nationaux au Ministère, a procédé à des consultations départementales et auprès de la société civile avec l'appui des ressources internes du MENPF. Les partenaires techniques et financiers ont également été associés au processus d'élaboration de la stratégie et ont commenté le document.

Le processus consultatif a culminé le 22 mai 2007 par un vaste Forum national de validation de la Stratégie qui réunissait l'ensemble des acteurs et partenaires de l'éducation. Près de 300 personnes ont participé au Forum placé sous la présidence du Premier Ministre. Y participaient des intervenants du monde des affaires, des représentants du secteur non public, des syndicats et les partenaires techniques et financiers. De ce Forum, il est ressorti (i) un message d'appui ferme du Premier Ministre à la Stratégie; (ii) un sentiment de fierté des Haïtiens d'avoir pu compléter l'exercice et de pouvoir disposer d'une stratégie nationale EPT ; (iii) des interrogations sur divers points, dont le caractère ambitieux des objectifs fixés et un besoin de clarifier les stratégies de formation initiales.

Par ailleurs, il faut souligner l'appropriation assez superficielle de la Stratégie au niveau intersectoriel, notamment avec le ministère de l'Économie et des Finances et celui de la Planification et de la Coopération Externe. Ceci s'explique en partie par les modes de fonctionnement cloisonnés de l'Administration publique dans son ensemble.

7.0 LA PERTINENCE ET FAISABILITÉ DES STRATÉGIES ET ACTIONS PROPOSÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT EPT

La SNA-EPT s'articule en 5 choix stratégiques et 19 objectifs stratégiques. Les choix stratégiques portent sur (i) la promotion d'une plus grande équité dans le développement et la promotion de la petite enfance ; (ii) la promotion d'une plus grande équité dans l'accès à l'éducation formelle et non formelle ; (iii) la promotion d'une plus grande efficacité interne du système éducatif ; (iv) la promotion d'une plus grande efficacité externe ; (v) la promotion d'un management efficace et performant (voir Annexe, tableau 3 pour la nomenclature des choix et des objectifs stratégiques).

Globalement, la stratégie répond aux principaux problèmes identifiés dans le diagnostic.

7.1 *La petite enfance*

La stratégie relative à la petite enfance et au préscolaire poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'éducation fondamentale soit l'accroissement et l'amélioration de l'offre d'éducation préscolaire. Des objectifs de la SNA-EPT ne se retrouvent pas dans le DSNCRP, notamment en ce qui concerne la petite enfance. On peut entrevoir que certains arbitrages demeurent à faire en ce qui concerne la prépondérance à accorder à ce sous-secteur et son rôle dans la préparation des enfants à l'éducation scolaire.

7.2 *L'accès à l'éducation formelle*

L'adoption de mesures combinées d'accroissement de l'offre éducative par le moyen de constructions/rénovation d'écoles - principalement dans les régions rurales - et l'intensification des mesures visant à réduire les coûts de l'éducation pour les familles par le moyen de subventions scolaires aux écoles publiques et non publiques constituent une stratégie pertinente pour améliorer l'accès à l'éducation compte tenu de la configuration du système éducatif haïtien et du nombre important d'élèves exclus du système scolaire en raison des coûts élevés de scolarisation.

Le taux d'accès en 1^{ère} année du fondamental est estimé à 169 % en 2006, ce qui s'explique par le nombre important d'élèves qui entrent tardivement en 1^{ère} année. Conformément au cadre indicatif, il est prévu que ce taux sera ramené à 100 % en 2015. La Stratégie prévoit différentes mesures pour réaliser cet objectif, notamment la construction d'écoles en milieu rural difficile

d'accès et la sensibilisation. La réduction des coûts scolaires par le biais des subventions devrait aussi permettre aux parents de scolariser plus tôt leurs enfants.

Actuellement, 68% des élèves achèvent la 6^e année. Il est prévu de faire en sorte que ce taux passe également à 100% en 2015, tandis que l'objectif est de faire baisser le pourcentage de redoublants de 13% en 2006 à 5% en 2015.

Différentes mesures sont envisagées pour accélérer le flux des élèves, dont la mise en place de la promotion automatique par cycles. La SNA-EPT définit en outre une stratégie spécifique visant à libérer l'enseignement primaire de son nombre important d'élèves surâgés (jusqu'à 85% des effectifs en 6^e année) et à améliorer l'efficacité interne du système en faisant la promotion d'un programme de formation accélérée en 3 ans ou en 4 ans pour les élèves surâgés. Des expérimentations diverses dans ce sens ont été faites au cours des dernières années, dans des conditions optimales notamment en matière d'encadrement des enseignants. Elles ont donné des résultats positifs à condition que les clientèles susceptibles de réussir dans ce type de programmes soient bien sélectionnées et que l'encadrement des enseignants soit bien assuré. Il faudra voir comment un programme accéléré pour les surâgés pourra continuer à être performant dans un contexte d'expansion rapide.

La stratégie prévoit des mesures pour maximiser l'utilisation des écoles existantes en mettant en place des classes à double flux et des classes multigrades. Elle prévoit également d'augmenter l'offre au niveau du 3^e cycle du fondamental de façon à atteindre un taux d'accès en 7^e année de 98% en 2015. Le caractère général ou professionnel de ce niveau d'enseignement constitue une réponse adéquate au nombre important d'élèves surâgés qui parviennent en 7^e année tout en prenant en compte les besoins de formation générale d'un nombre croissant d'élèves issus des deux premiers cycles du fondamental.

La forte proportion du nombre d'élèves qui fréquentent les écoles non publiques (82%) se démarque largement des valeurs du cadre indicatif. Il s'agit ici d'une caractéristique lourde du système éducatif haïtien qui ne pourra être inversé rapidement. Les scénarios de financement de la SNA-EPT laissent entrevoir que le poids relatif des écoles du secteur public aura passé de 10% en 2006 à 30% en 2015. La SNA-EPT, tout comme le DSNCRP, n'aborde toutefois pas explicitement la question relative au rééquilibrage des secteurs public et non public. La question est délicate, mais elle devra être tôt ou tard abordée de front.

7.3 L'amélioration de la qualité

Plusieurs des mesures envisagées pour améliorer la qualité et l'efficacité interne de l'école fondamentale peuvent être considérées comme classiques, parmi lesquelles l'amélioration de la pertinence des curricula et la recherche d'une meilleure prise en charge de l'évaluation des performances par cycle et l'amélioration de l'évaluation des apprentissages fondamentaux par le moyen de tests normalisés. Actuellement, des examens nationaux sont organisés annuellement à la fin des deux premiers cycles (6^e année) et à la fin du troisième cycle (9^e année) du fondamental. Ceux-ci ne sont pas normalisés. La normalisation des examens permettra d'évaluer plus rigoureusement les apprentissages et les compétences des élèves. Ceci est d'autant plus important que les examens nationaux concernent aussi bien les élèves qui fréquentent le secteur public que le secteur non public. Les résultats obtenus constituent en ce sens un indicateur de la qualité de l'enseignement dans les deux secteurs. Les mesures envisagées sont pertinentes, car elles peuvent avoir un effet d'entraînement important sur l'amélioration de la qualité de l'éducation.

La SNA-EPT propose en outre certaines mesures originales pour améliorer l'efficacité interne de l'école dont une stratégie d'encadrement pédagogique et de formation continue des enseignants

qui repose sur la mise en réseaux des écoles publiques et non publiques autour d'Écoles Fondamentales d'Application/Centre d'Appui Pédagogique (EFACAP). Cette stratégie expérimentée au cours des dernières années a montré des résultats intéressants sur le plan de la mobilisation des enseignants tout en permettant de structurer l'offre de formation continue pour tous les enseignants. Deux problèmes se sont posés. L'importance des coûts de construction et des besoins en personnels d'encadrement des EFACAP ainsi que la complexité de la mise en réseau des écoles. La SNA-EPT prévoit des mesures afin de contenir les coûts élevés de construction des EFACAP et de réaménager la configuration des réseaux pour contenir les besoins en personnel d'encadrement (conseillers pédagogiques). Ici, comme pour le cas du programme de formation accéléré des surâgés, il importera de gérer la croissance qui permettra de passer du stade de l'expérimentation au stade de la généralisation.

La formation initiale des enseignants est aussi envisagée comme moyen pour améliorer la qualité de l'éducation. Deux dispositifs sont prévus : (i) la formation initiale accélérée d'une durée d'un an assortie d'un plan d'encadrement des nouveaux maîtres, ce qui devrait permettre de répondre rapidement au besoin d'enseignants pour soutenir la croissance du sous-secteur et (ii) le renforcement du dispositif existant de formation initiale des enseignants à travers les Centres de Formation pour l'École Fondamentale (CFEF — niveau universitaire) ainsi que la régulation des Écoles normales d'instituteurs. La stratégie ne montre pas clairement comment ces structures cohabiteront et n'aborde pas les risques de résistances que la mise en place d'un programme de formation accéléré suscitera dans le milieu. Un plan de mise en œuvre permettra sans doute de clarifier comment ces dispositifs se déploieront dans le temps.

Le ratio élèves/maître dans les deux premiers cycles du fondamental a été estimé à 38,5 pour l'année de base 2006⁷. Ce ratio qui correspond à peu près à la valeur du cadre indicatif ne devrait pas dépasser 40 en 2015. Dans ce cas, il s'agira de renverser la tendance passée qui a été plutôt à l'accroissement. En effet, le ratio est passé de 31 en 1994 à 46 en 2003. La mise en œuvre de la formation accélérée devrait permettre de soutenir l'effort de croissance du sous-secteur tout en maintenant ce ratio. Un suivi serré devra néanmoins être assuré afin de contenir la tendance à la croissance du nombre d'élèves par classe.

Enfin, pour ce qui est du temps d'enseignement, le nombre de jours d'enseignement qui est fixé à 185 jours par année (925 heures) approche les valeurs du cadre indicatif qui fixe le nombre d'heures d'enseignement à 1000 heures par année. Plusieurs perturbations (climatiques, politiques, économiques) réduisent dans les faits le nombre de jours effectivement consacré à l'apprentissage. Un suivi devra être assuré afin de s'assurer du respect des normes établies.

7.4 L'éducation non formelle

La SNA-EPT prévoit l'adoption de la « méthode cubaine » basée sur la mise en place de campagnes massives d'alphabétisation télévisuelle afin d'alphabétiser 3 millions de personnes d'ici 2015. Une intensification de la post-alphabétisation est aussi prévue et vise à toucher 300 000 personnes. Le coût de la mise en œuvre de cet objectif est estimé à 188 millions \$. Ces cibles sont très ambitieuses et s'écartent considérablement des objectifs qui sont visés dans le DSNCRP qui sont bien plus modestes. Le DSNCRP estime le coût de la mise en œuvre de cet objectif à 70 millions \$ US. La stratégie visant à amener le taux d'analphabétisme à 0 d'ici 2015 semble ambitieuse tant du point de vue technique que financier. D'un point de vue organisationnel, l'éducation non formelle dépend de la Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation et n'est pas

⁷ Cette estimation pour 2006 semble très optimiste vu que le ratio effectivement constaté lors du recensement de 2003 était de 46.

rattachée formellement au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Ceci ne facilite pas l'intégration de ce sous-secteur dans la planification sectorielle d'ensemble.

Un élément original de la stratégie consiste à concevoir un programme non formel d'éducation de base destiné aux jeunes exclus du système. La stratégie n'est pas très explicite sur le programme à élaborer et sur les clientèles spécifiques visées. La proposition est cependant intéressante et de nature à favoriser l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous. L'USAID appuie cette stratégie.

7.5 La formation professionnelle

La SNA-EPT aborde de façon succincte la question de la formation professionnelle à travers l'objectif stratégique visant l'amélioration de l'efficacité externe. La cible visée est de multiplier par six dès 2009 le nombre de personnes formées en vue de contribuer aux besoins de la croissance économique du pays. La stratégie prévoit la réalisation d'études préalables, l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins du marché et le renforcement institutionnel des structures de formation professionnelle. Ce secteur est fortement valorisé dans le DNSCRP qui en fait un élément important de relance de la croissance économique, notamment dans le domaine de l'agriculture où la réhabilitation des écoles de formation en agriculture est prévue.

Il sera nécessaire de développer un programme plus explicite qui détaillera les actions à entreprendre. Des partenaires techniques et financiers s'y intéressent d'ores et déjà, entre autres la BID, l'UE et l'ACDI.

7.6 L'égalité entre les filles et les garçons

Le système éducatif haïtien se caractérise par des résultats positifs du point de vue de la scolarisation des filles. On constate une quasi-équité numérique entre les taux de scolarisation des garçons et les filles des écoles fondamentales du 1^{er} et du 2^e cycle : les filles représentent 49% des effectifs des élèves de ce niveau d'enseignement et ce pourcentage reste à peu près le même au secondaire. De la même façon, on ne note pas de disparité significative dans les taux de redoublement ou d'abandon. C'est pourquoi cette question n'est prise pas en compte de façon systématique dans les documents de planification tel le DNSCRP ou encore la SNA-EPT. On reconnaît toutefois que l'égalité d'accès cache une inégalité de traitement à l'école et dans la classe qui reproduit les attitudes et les comportements que l'on retrouve dans l'ensemble de la société à l'égard des femmes. Des actions pourraient toutefois être prises pour favoriser l'accession de davantage de femmes à des postes de responsabilités telles les directions d'écoles. La révision des programmes d'étude constitue aussi un moment privilégié pour réfléchir aux questions d'inégalité de traitement entre les jeunes filles et les garçons et formuler des objectifs spécifiques à cet égard. Enfin, il faudra être attentif lors de la mise en place du système d'informations statistiques afin que celui-ci soit en mesure de produire des données statistiques spécifiées.

7.7 La problématique du VIH/SIDA

En 2005, l'ONUSIDA a estimé qu'Haïti accusait le taux le plus élevé de personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les Caraïbes. Les estimations quant à la prévalence du VIH/SIDA sont estimées à environ 2% à 3 % au niveau national chez les adultes de 15 à 49 ans avec des variations selon les départements. Un plan multisectoriel de lutte contre le SIDA a été élaboré. Il a défini six axes d'intervention dont, la réduction du risque prévoyant des activités de communication et des interventions cliniques. L'approche retenue dans la SNA-EPT porte principalement sur l'information et la sensibilisation des jeunes des secteurs formels et informels sur les IST et sur le

VIH-SIDA. Un module sur la santé de la reproduction sera élaboré et dispensé aux enseignants dans le cadre des interventions de formation continue. Cette action est tout à fait en lien avec les objectifs poursuivis et tient compte de la mission éducative du MENFP.

Finalement, il est important de rappeler que la réussite de la mise en œuvre de toutes ces mesures est liée à la capacité du MENFP à s'assurer une meilleure intégration des secteurs publics et non publics (objectifs 5 de la Stratégie), notamment en ce qui concerne l'harmonisation graduelle des salaires des enseignants du secteur public et du secteur non public ainsi que la définition d'un plan de carrière pour tous les enseignants.

8.0 L'ÉVALUATION DES ESTIMATIONS DES COUTS ET DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT

Le modèle de simulation, utilisé pour faire les projections et l'estimation des coûts de la SNA-EPT a permis à l'équipe nationale d'explorer plusieurs scénarios de développement du système éducatif selon différents objectifs et différents choix stratégiques. Ces scénarios ont été soumis au Conseil des Ministres en avril 2007 qui a opté pour un scénario médian. Sur le plan macroéconomique, ce scénario allie les objectifs de croissance économique et d'une plus forte mobilisation des ressources domestiques avec une politique de contrôle des naissances, tout en prévoyant en termes budgétaires un traitement prioritaire soutenu du secteur éducatif jusqu'en 2015. Les données présentées dans le document SNA-EPT sont celles résultant de ce scénario médian, à l'exclusion des autres qui n'ont donc pas pu faire l'objet de la présente évaluation.

8.1 *Le cadre macro-économique*

Une bonne manière d'évaluer le cadre macroéconomique adopté pour la SNA-EPT est sans doute de comparer les paramètres et les hypothèses qui ont servi à son élaboration, à ceux utilisés pour la préparation du DNSCRP sous l'égide du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

En matière de croissance de la population, la SNA prévoit que le taux de croissance annuel baissera de 2,02 % en 2007 à 1,83 % en 2015 en considérant l'intention du Ministère de la Santé Publique et de la Population de donner une nouvelle impulsion à la planification familiale au cours des prochaines années. Ce scénario est légèrement plus optimiste que celui adopté pour le DNSCRP qui prévoit une évolution de 2.1% à 1,9 % sur la même période.

Conformément aux deux étapes prévues pour la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a tablé, pour la préparation du DNSCRP, sur un taux de croissance économique annuel de 4,0 % entre 2006/07 et 2008/09, suivi d'une accélération par la suite (pouvant aller jusqu'à un taux de 7,5 % en 2014/15 dans l'hypothèse la plus optimiste). Ces taux ont été retenus en tenant compte de la nette amélioration de l'économie haïtienne à partir de 2004/05. Néanmoins, ces prévisions ne se sont pas vraiment réalisées en 2006/07, puisque le taux de croissance réel a été seulement de 3,2 %, même si la tendance à l'amélioration s'est maintenue par rapport aux années antérieures. Les hypothèses retenues par la SNA-EPT sont alignées sur celles du DNSCRP : un taux moyen de croissance de 4,00 % jusqu'en 2010/11 puis de 4,25 % jusqu'en 2014/15.

Quant à la collecte des revenus, qui était de seulement 10,2 % du PIB en 2005, le DNSCRP considère qu'elle s'améliorera graduellement pour monter à 14,0 % en 2010/11. Les prévisions de

la SNA dans ce domaine sont plus généreuses surtout dans le long terme puisque le taux adopté pour 2010/11 est de 14,6 % pour monter jusqu'à 18,0 % en 2014/15.

Au cours des dernières années, le secteur de l'éducation a bénéficié d'un effort spécial pour l'allocation des ressources publiques. De ce fait, la part du budget courant de l'État (hors PPTE) consacré à l'éducation est montée à 18,5 % en 2006/07. La SNA-EPT prévoit que ce traitement prioritaire se poursuivra à l'avenir et fait augmenter ce pourcentage jusqu'à 28,0 % en 2014/15, ce qui est très nettement supérieur aux 20,0 % proposé dans le cadre indicatif. En conséquence, la part du PIB consacrée aux dépenses publiques récurrentes en éducation augmentera, elle aussi, automatiquement de 1,97 % en 2005/06 à 5,29 % en fin de période. Ces prévisions ambitieuses pourraient étonner d'autant plus, que l'État ne prend directement en charge qu'une petite partie des écoles dans le pays (moins de 10% en 2003). Néanmoins, et comme commenté en détail plus loin, l'augmentation rapide du budget courant de l'éducation - qui passera de 102,5 millions de \$ US en 2006/07 à 319,4 millions en 2014/15 - est directement liée à la politique du gouvernement de soutenir vigoureusement par différentes mesures la demande éducative dans le secteur non public comme dans le secteur public.

En conclusion, il apparaît que les hypothèses de développement adoptées dans le cadre de la SNA-EPT sont plutôt optimistes, surtout pour la deuxième partie de la période, qui est par définition aussi celle avec une marge d'incertitude plus grande. Il est donc vraisemblable qu'en fin de compte les besoins en financement extérieur pour mettre en œuvre la stratégie seront plus importants que ceux prévus ou/et que les ambitions d'origine devront être réduites avec le temps.

8.2 Le partage intra-sectoriel

Priorité à l'enseignement primaire

En 2006, 38% de l'ensemble des ressources publiques consacrées à l'éducation étaient absorbées par l'éducation primaire (fondamental cycles I et II). Il est prévu que ce taux passera à 60 % en 2015, soit 10 % de plus que la valeur proposée par le cadre indicatif. Ce taux élevé reflète la priorité absolue que le gouvernement veut accorder à l'expansion et à l'amélioration de ces deux cycles d'enseignement, afin de donner à tous les enfants de 6 à 11 ans la possibilité de recevoir une éducation primaire de meilleure qualité. En même temps, le troisième cycle fondamental devrait lui aussi se développer rapidement puisque l'objectif est de faire passer le taux de transition à partir du deuxième cycle de 74,5 % en 2006 à 95,0% en 2015. Les autres niveaux seront développés en fonction d'une prise en charge des flux provenant des cycles antérieurs. La transition du troisième cycle vers le secondaire restera aux alentours de 95 %. L'enseignement technique et professionnel recevra néanmoins une attention particulière puisque ses effectifs seront multipliés par 6 dès 2009 afin de répondre aux besoins d'un développement économique accéléré envisagé pour la deuxième étape du DNSCRP. Ces options prises par le gouvernement sont cohérentes et s'inscrivent bien dans une dynamique de rattraper l'objectif d'une scolarisation primaire universelle en conformité avec les OMD, tout en renforçant les liens entre système éducatif et développement économique afin de soutenir la croissance.

Le coût des enseignants

En 2006, le coût moyen annuel par enseignant dans les écoles primaires publiques, exprimé en multiple du PIB par tête a été estimé à 3,74, ce qui est légèrement au-dessus de la valeur proposée par le cadre indicatif. Afin d'améliorer la motivation et la qualité des enseignants, le MENFP envisage d'accorder aux enseignants deux augmentations de salaire successives de 20 % en 2009 et en 2012, et d'augmenter graduellement le pourcentage des normaliens de 34 % en 2006 à 50%

en 2015. En conséquence, le coût moyen par enseignant montera jusqu'à 4,17 fois le PIB par tête en 2015.

Il convient de signaler cependant que cette augmentation du coût moyen ne concerne que les enseignants employés dans les écoles publiques. La vaste majorité des enseignants, qui travaillent dans le secteur non public, gagne beaucoup moins que leurs collègues du public (jusqu'à 4 fois moins, avec de grandes différences selon le type d'employeur)⁸. L'absence de salaires décents dans le secteur non public combinée avec des conditions de travail souvent déplorable est cause de démotivation de la part de ces enseignants. C'est pourquoi, malgré les mesures proposées dans le cadre la SNA-EPT, la faible motivation de la majorité des enseignants dans les écoles haïtiennes reste un problème entier et continuera à former un obstacle majeur à l'amélioration de la performance des écoles s'il ne trouve pas une solution satisfaisante. La mise en place d'un nouveau partenariat public/non public actuellement en cours devrait offrir au gouvernement une bonne occasion pour entamer avec les partenaires concernés des négociations à ce sujet.

Les dépenses non-salariales

Il est prévu que le pourcentage des dépenses non-salariales par rapport aux dépenses courantes totales pour le fondamental I et II montera de 50% en 2006 à 70 % en 2015. Le pourcentage de 2006 est déjà très au-dessus de la valeur proposée par le cadre indicatif (33%). Il s'explique par l'étroitesse du secteur public, qui réduit la masse salariale à charge de l'État, et qui est combinée avec une mobilisation de ressources importantes pour financer des subventions indirectes en matière de manuels et d'uniformes scolaires ainsi qu'un programme de cantines scolaires, touchant les enfants du secteur non public aussi bien que du secteur public.

Le coût de scolarisation élevé constitue en effet un obstacle majeur à l'accès à l'éducation pour les enfants des familles les plus pauvres, tandis que la malnutrition empêche ces mêmes enfants de profiter de l'enseignement dans de bonnes conditions. Dans le cadre de la SNA-EPT, et pour mieux répondre à ces problèmes, le gouvernement a décidé d'adopter une stratégie plus résolument axée sur la demande en renforçant la pratique de subventions et en élargissant le programme de santé et de nutrition. Il est ainsi proposé d'instaurer un système de subventions directes aux familles dans le but de réduire les frais de scolarisation. À l'horizon 2015, 100 % des élèves des écoles publiques et 70 % des élèves des écoles non publiques accréditées devraient pouvoir bénéficier de cette subvention, tandis que le pourcentage des enfants bénéficiant du programme santé - nutrition devrait passer de 17,3 % en 2006 à 30,0 %. L'augmentation rapide des dépenses non-salariales, est donc une conséquence directe des options politiques prises par le gouvernement afin de garantir un accès plus équitable au service d'éducation de base⁹.

L'expérience d'autres pays a montré qu'une politique de subvention peut avoir un effet positif, à condition d'être bien ciblée et mise en œuvre selon des modalités claires et transparentes. Le ciblage et les modalités pratiques d'organisation sont actuellement en discussion. Le nouveau projet EPT (2008-2011) de la Banque Mondiale a pour objectif de soutenir cette politique et devrait aider à la mettre en œuvre dans de bonnes conditions.

8.3 Coût global et financement

⁸ World Bank and Inter-America Development Bank, Republic of Haïti, Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR), juin 2007. p 94. Cette estimation concerne l'ensemble des enseignants de l'école fondamentale et du secondaire.

⁹ Il convient d'ajouter par ailleurs que les subventions aux écoles non publiques pourront servir en partie à couvrir les dépenses salariales des enseignants de ce secteur.

Selon les hypothèses et options retenues par le gouvernement, les ressources nécessaires pour réaliser ses objectifs en matière d'éducation s'élèvent à 3,6 milliards de \$ US pour l'ensemble de la période 2007-2015, soit 1,1 milliard pour la période 2007-2010 et 2,5 milliards pour la période 2011-2015.

Tableau 1
Besoins et sources de financement (milliers \$ US de 2006)

Besoins et sources de financement	2007- 2010	2011- 2015	2007- 2015	%
Ressources nationales anticipées	516 140	1 242 696	1 758 836	48%
Fonds extérieurs déjà programmés	308 920	153 000	461 920	13%
Besoin de fonds supplémentaires	300 079	1 106 969	1 407 049	39%
Total des ressources nécessaires	1 125 139	2 502 665	3 627 805	100%

Il est prévu que 84 % de ces ressources seront consacrées aux dépenses courantes et 16 % aux dépenses en capital. Cette répartition entre les deux types de dépenses prolonge la tendance observée dans le passé avec néanmoins une légère augmentation du pourcentage des dépenses courantes par rapport aux années 2005 – 2007 (80 %). Les dépenses en capital sont essentiellement consacrées aux constructions et à la réhabilitation. Selon les normes de la Direction du Génie Scolaire, le coût d'une salle de classe dans le fondamental, construite et équipée, est de 12 322 \$ US. Ce chiffre est largement au-dessus de la valeur proposée par le cadre indicatif. Mais il est généralement considéré par les Partenaires techniques et financiers comme difficile à réduire dans les conditions actuelles du pays.

Le tableau 1 montre que le gouvernement espère pouvoir couvrir 48 % des dépenses totales sur ses fonds propres, de sorte que le taux de dépendance sera de 52 %. À supposer que presque la totalité des dépenses d'investissement seront couvertes par les bailleurs de fonds, cela signifie la majeure partie de l'aide extérieure attendue devrait servir à couvrir des dépenses courantes.

Tableau 2
Besoins de financement extérieurs par niveau éducatif (milliers \$ US 2006)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fondamental I et II	92 633	81 445	109 626	107 235	100 522	103 259	98 532	94 814	82 018
Autres niveaux	32 004	43 675	61 244	81 136	100 081	119 350	145 596	189 799	225 999
Ensemble du secteur	124 638	125 121	170 870	188 371	200 603	222 608	244 128	284 613	308 017

D'autre part, il convient également de relever (voir tableau 2) qu'au cours de la première moitié de la période, la plus grande partie des financements extérieurs sera affectée au développement de l'enseignement fondamental I et II. Par contre à partir de 2011, et dans la mesure où la SNA-EPT aura porté ses fruits, la tendance sera inversée, de sorte qu'en fin de période plus de 70 % des fonds extérieurs seront consacrés au financement des autres niveaux éducatifs, y compris le cycle fondamental III.

Les fonds déjà engagés et/ou programmés par les PTF ont été estimés à 461 920 milliers de \$ US soit à 13 % des ressources nécessaires pour couvrir les dépenses anticipées. En ajoutant ces fonds aux ressources intérieures dégagées par l'État, on peut prévoir que les besoins de financement seront couverts à 61 %, ce qui laisse un besoin de financement extérieur supplémentaire de 39 %, soit 1,4 milliard \$ US pour l'ensemble de la période ou encore 155 millions de \$ US par an en moyenne.

Toutes ces données appellent plusieurs remarques. Premièrement et comme déjà indiqué, le scénario de développement qui a été retenu pour estimer les coûts de la mise en œuvre de la SNA-EPT est volontairement optimiste et il n'est pas sûr que les ressources publiques domestiques puissent effectivement être dégagées. Cela supposerait en effet que les hypothèses du cadre macroéconomique se confirment comme prévu et que la priorité accordée au secteur de l'éducation continuera à se traduire en termes budgétaires tout au long de la période. Il est donc probable que les besoins en financement extérieur seront plus élevés que ceux estimés.

Deuxièmement, et comme le souligne le DSNCRP, à cause de la fragilité de son économie, la faiblesse de ses recettes fiscales et la croissance rapide de sa population, un apport important d'aide extérieure restera indispensable au pays pour réussir sa stratégie de réduction de la pauvreté, et particulièrement pour le développement des secteurs prioritaires, dont le secteur de l'éducation. Malheureusement au cours des deux dernières décennies l'aide extérieure a connu une forte instabilité au gré des différentes crises politiques qui se sont produites dans le pays. On constate néanmoins une nette amélioration depuis 2004, date à partir de laquelle l'aide extérieure a repris un rythme de progression régulière. Cette amélioration s'est encore accentuée depuis le retour à la stabilité politique comme suite aux élections de 2006 et elle se fait sentir dans le secteur de l'éducation comme dans les autres secteurs. Plusieurs bailleurs de fonds sont d'ores et déjà en train de préparer de nouveaux programmes pour les prochaines années y compris le Canada, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, USAID, la BID, la Coopération espagnole et l'AFD. D'une manière plus générale et afin d'assurer non seulement une progression, mais aussi une plus grande prévisibilité aux contributions extérieures, le Gouvernement compte établir, en coopération avec les bailleurs de fonds, un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), qui devrait permettre à ces derniers, comme au gouvernement, de donner une plus grande solidité à leurs engagements à plus long terme. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le CDMT devrait également faciliter une meilleure coordination de l'aide sous le leadership de l'État qui fait encore défaut, malgré les progrès déjà réalisés.

Enfin, les objectifs fixés par le gouvernement et les options stratégiques adoptés sont certes ambitieux en terme financier. Néanmoins, le défi majeur sera sans doute moins lié à la mobilisation des fonds nécessaires qu'à la capacité d'absorption des ressources qui seront disponibles. En effet, la capacité de l'Administration publique haïtienne s'est considérablement affaiblie au cours des dernières décennies. Le cadre réglementaire est faiblement développé et inadapté, les conditions matérielles de travail des agents se sont détériorées, l'instabilité politique a provoqué une déperdition importante des cadres techniques, il n'y a pas de base de données du personnel, les procédures de fonctionnement ne sont pas standardisées et la distribution des rôles entre différents services n'est souvent pas clairement définie.

9. LA CAPACITÉ DE GESTION

Le gouvernement est bien conscient que la faiblesse administrative est un des principaux obstacles au développement du pays et il a clairement affiché sa volonté d'y porter remède en mettant en place en 2007 un Programme-Cadre de Réforme Administrative et Décentralisation. Ce programme dont la réalisation doit s'étaler sur cinq ans est activement soutenu par plusieurs partenaires, dont le Canada, la Banque Mondiale, le PNUD et la BID. Un Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) directement rattaché au Premier Ministère a été créé afin de coordonner la mise en œuvre du programme, structuré autour de six axes d'intervention complémentaires : (i) la modernisation de l'Administration centrale de l'État ; (ii) la modernisation de la fonction publique à travers, entre autres, la mise en place d'un fichier central;

(iii) la déconcentration des services publics; (iv) l'appui à la décentralisation; (v) la promotion d'une gouvernance électronique; (vi) le développement des infrastructures administratives. Ce programme, dont la mise en œuvre est en route, vise donc à s'attaquer aux problèmes de fond qui empêchent les services publics de fonctionner efficacement (y compris les problèmes de la déconcentration et de la décentralisation). Il est clair que l'amélioration des capacités de gestion du MENFP sera directement liée à la réussite de ce programme global de modernisation de l'Administration publique.

Ceci étant, il existe au MENFP un certain nombre de problèmes de gestion spécifiques qui méritent d'être traités sans délai afin que le Ministère puisse assurer ses fonctions dans de meilleures conditions. C'est dans cette optique qu'à l'intérieur de la SNA-EPT un axe stratégique spécial a été défini pour promouvoir un management plus performant du secteur de l'éducation. Cet axe devra recevoir une attention particulière de la part du Gouvernement et des PTF, puisqu'il déterminera dans une très grande mesure la réussite de la mise en œuvre de la SNA-ETP dans son ensemble. Parmi les actions prévues au titre de cet axe, quelques-unes devront être considérées comme « priorité absolue », parmi lesquelles :

- L'amélioration du système d'information

Comme déjà signalé, le Ministère ne dispose pas d'un système régulier et systématique de collecte de données statistiques auprès des écoles et des autres centres d'éducation. Des recensements scolaires sont organisés sporadiquement, mais à des intervalles trop longs pour permettre une gestion efficace du développement éducatif¹⁰. La mise en place d'un système d'information complet, basé sur un recensement scolaire annuel et capable de fournir à temps les données nécessaires, est une condition indispensable pour pouvoir assurer un pilotage efficace du système sur la base d'indicateurs précis.

- La régulation du secteur non public

La faible capacité à réguler le secteur non-public est un handicap majeur pour une planification harmonieuse du secteur, puisqu'il empêche le Ministère d'assurer un développement des services éducatifs dans des conditions d'accès et de qualité équitables. Un pas important a été fait pour renforcer les liens entre le secteur public et le secteur non public par la création récente de l'Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE) qui devrait faciliter la concertation entre l'État et les différents partenaires de l'éducation. L'initiative prise par le Gouvernement, dans le cadre de la SNA-EPT, de renforcer le programme de subventions visant les élèves du non public comme du public devrait offrir à l'État une occasion pour raffermir le dialogue avec les organisateurs des écoles non publiques sur la question de la régulation. Du côté du Ministère, il s'agira en même temps de se doter, avec le soutien des PTF, des capacités nécessaires (en termes de structures, outils, ressources humaines et physiques) pour être à même de remplir son rôle de régulation, de soutien et de contrôle.

- Le renforcement du système de planification et de pilotage

L'importance pour le MENFP de disposer d'un service de planification et de pilotage performant peut difficilement être surestimée. Comme l'expérience d'autres pays l'a suffisamment montré, la présence d'un service de planification bien organisé et disposant d'un bon système d'information est le facteur clé permettant au Ministère d'assumer son rôle de leadership technique aussi bien à l'intérieur du secteur que vis-à-vis des partenaires extérieurs. Dans le cas de Haïti, deux services

¹⁰ Les deux derniers recensements ont eu lieu en 1997/98 puis en 2002/03.

sont actuellement en place : la Direction de Planification et de la Coopération Externe (DPCE) et la Cellule de Pilotage du MENFP. Cette dernière est une structure plus stratégique directement rattachée au Bureau du Ministre et créée à l'origine pour assurer la coordination de la mise en œuvre du PNEF. Si aujourd'hui les rôles et les fonctions de deux entités méritent clarification, le principal défi est celui d'arriver à une organisation intérieure fonctionnelle du ou des services compétents, de renforcer les capacités techniques du personnel (en quantité, diversité et qualité) et de leur fournir des conditions de travail stimulantes.

- Le renforcement du système de gestion financière

Une mise en œuvre de la SNA-EPT impliquera des apports extérieurs très importants et venant de sources différentes. C'est pourquoi son succès dépendra de la capacité de gestion financière au MEF et surtout au MENFP. L'analyse faite dans le cadre du PEMFAR montre que cette capacité au MENFP, comme dans les autres Ministères, est faible et a besoin d'être renforcée rapidement par une formation du personnel de la Direction des Affaires Administratives (DAA), la préparation de manuels de procédures, la fourniture d'équipements et de l'assistance technique.

Plusieurs bailleurs de fonds se sont déjà engagés à soutenir l'une ou l'autre de ces actions prioritaires, soutiens qu'il reste maintenant à coordonner pour leur assurer un résultat maximum.

Plus généralement, le renforcement des capacités nationales devrait aller de pair avec un allègement des coûts de transaction importants qu'implique pour le Ministère la gestion des différents projets d'aide extérieure. Comme cela est relevé dans le diagnostic de la SNA : « ... les activités de la planification et de suivi évaluation se résument le plus souvent à la préparation de fiches ou de documents de projets sollicités par la coopération internationale et au suivi des interventions financées. » Or cette pression sur le Ministère, qui est déjà élevée aujourd'hui, risque de le devenir davantage avec le lancement de plusieurs grands projets nouveaux. C'est pourquoi la recherche de modalités de coopération mieux harmonisées pour la mise en œuvre de la SNA-EPT devra être recherchée par les PTF afin de faciliter pour le Ministère la gestion de leurs apports.

10. LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNA-EPT

10.1 Observations générales

Afin de préparer l'exécution de la SNA-ETP, une équipe du MENFP, composée de consultants, de cadres des directions techniques au niveau central et au niveau des directions départementales, a procédé à l'élaboration d'un Plan de mise en œuvre (PMO-EPT) pour la période 2008-2011. Ce Plan présente un ensemble d'objectifs et d'activités considérés comme prioritaires au cours de cette première période triennale. Des choix ont été faits par rapport aux objectifs et cibles quantitatives de la SNA-EPT. C'est ainsi que les ambitions de la stratégie visant la réduction du phénomène des surâgés ont été considérablement réduites. Par ailleurs, le plan se limite strictement aux objectifs relatifs à l'éducation pour tous à l'exclusion des niveaux d'enseignement secondaire et supérieur. La structure adoptée pour regrouper les objectifs est faite par sous-secteur plutôt que par choix stratégique tel que présenté dans la SNA-EPT. Une première version du PMO-EPT a été soumise aux partenaires techniques et financiers qui ont eu l'occasion de faire parvenir par le biais du Groupe sectoriel en éducation leurs commentaires au Ministère. Ces commentaires portaient essentiellement sur le besoin d'assurer la cohérence entre le PMO et la SNA-EPT d'une part, et entre les différents objectifs à l'intérieur du PMO lui-même d'autre part; de définir plus en détail les activités nécessaires pour réaliser les différents objectifs retenus en

appliquant la méthode du cadre logique; et enfin de procéder à une révision des estimations des coûts.

Dans sa forme actuelle, le document révisé présente pour chaque objectif et pour chaque action les cibles à atteindre par année, les indicateurs de résultats correspondants ainsi que les structures impliquées dans la mise en œuvre. La préparation des matrices définissant les détails des activités à mener pour réaliser les différents objectifs et leurs coûts correspondants est en cours. Ce travail se fait en liaison avec l'élaboration de matrices semblables pour l'opérationnalisation des objectifs prévus au titre de l'éducation dans le DSNCRP, ce qui devrait permettre d'assurer la cohérence entre les deux plans. Le plan de mise en œuvre du DSNCRP devra être prêt pour la conférence des bailleurs qui devrait avoir lieu pendant la deuxième moitié du mois d'avril. Il est prévu que les matrices détaillées du PMO-EPT ainsi que l'estimation des coûts et des besoins en financement qui en découlent seront finalisées pour la mi-mai.

10.2 Les modalités de suivi et d'évaluation

Les modalités de suivi et d'évaluation présentées dans le PMO-EPT mériteraient clarification et discussion plus approfondie avec les partenaires techniques et financiers. La Direction de la Planification et de la Coopération Externe assurera le suivi régulier des différentes activités au nom du Ministère. Il est prévu que (i) une table de concertation sera créée qui réunira les bailleurs de fonds et une équipe de représentants de différentes directions du MENFP; (ii) des revues conjointes annuelles seront organisées par le Ministère avec la participation des partenaires internationaux ; (iii) un suivi partenarial des résultats et des performances au niveau national et départemental sera assuré sous forme de rencontres entre le Ministère et les partenaires nationaux et internationaux programmées sur une base annuelle.

Cette structure semble assez lourde. Il conviendrait par ailleurs de clarifier en quoi consiste plus précisément le suivi partenarial dont il est question, ses rapports avec la table de concertation ainsi que le rôle précis que chacune de ces instances est censée jouer. Enfin, il faudrait également préciser la participation attendue des partenaires nationaux à la table de concertation et à la revue annuelle.

Une première liste d'indicateurs qui serviront de base aux activités d'évaluation est fournie dans le PMO-EPT. Cette liste qui contient 29 indicateurs paraît assez large et pourrait s'avérer difficile à gérer. Certains indicateurs devraient être formulés avec plus de précision, comme par exemple, l'indicateur relatif à la parité entre les sexes. D'autres sont difficilement mesurables, comme par exemple les indicateurs relatifs aux taux d'infection VIH/SIDA parmi les élèves et les enseignants; d'autres encore sont redondants tel que les différents indicateurs concernant le salaire moyen des enseignants. Il serait important de repenser cette liste d'indicateurs en consultation étroite avec les partenaires et en tenant compte de leur pertinence par rapport aux objectifs principaux de la SNA-EPT et aux résultats attendus. Enfin, il est entendu que l'utilité de tout système d'indicateurs dépend de la disponibilité de données fiables produites sur une base régulière et donc de la disponibilité d'un système d'information adéquat et fonctionnel.

11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

État fragile, Haïti connaît actuellement un élan de réformes inédit depuis les 25 dernières années qui porte son potentiel de transformation. Le secteur de l'éducation participe à cet élan. Les bases des choix stratégiques de développement du système éducatif sont cohérentes avec les problèmes à résoudre et fondées sur le contexte particulier du secteur. Les objectifs quantitatifs proposés en

termes de couverture scolaire, de maintien et d'achèvement sont conformes à ceux de l'IMOA et à son calendrier de réalisation (2015)

Les valeurs de référence des variables du cadre indicatif vont dans le sens souhaité par l'IMOA tant en ce qui concerne la mobilisation des ressources en faveur du secteur de l'éducation que pour ce qui est de la priorité accordée aux deux premiers cycles du Fondamental.

Les hypothèses qui ont prévalu à l'élaboration de la Stratégie nationale d'éducation et de formation sont ambitieuses. Les zones d'incertitudes sont encore nombreuses et les probabilités qu'il faille recourir à des ajustements en cours de mise en œuvre sont fortes. Les facteurs susceptibles d'influencer le déroulement prévu de la mise en œuvre relèvent de facteurs externes, tels que le contexte de stabilité politique et la plus ou moins grande réussite de processus de réforme de l'État en cours. Ils relèvent aussi de facteurs internes au MENFP tels que la capacité de tirer profit des divers appuis qui lui sont proposés pour mettre en place un système d'informations statistiques et de gestion qui rendra possible un pilotage réel du secteur, pour renforcer ses capacités en planification et pour raffermir le dialogue avec les partenaires du système éducatif et reprendre le contrôle sur le développement du système.

Des efforts restent à faire pour finaliser le Plan de mise en œuvre triennal de la SNA-EPT en cohérence avec le Document stratégique national de croissance et de réduction de la pauvreté.

La soutenabilité financière du Programme appréciée en termes de ressources nationales mobilisables n'est pas assurée sans une intervention extérieure vigoureuse. Sur cette base et de tout ce qui précède, l'endossement par les PTF des propositions relatives à l'éducation pour tous sera de nature à faciliter la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Il est en outre recommandé que les Partenaires techniques et financiers accordent leur soutien au MENFP afin de finaliser le PMO-EPT.

ANNEXE

Tableau 1
Objectifs globaux et spécifiques relatifs au secteur de l'éducation dans le DSNCRP

<i>Objectif global : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et professionnel</i>	
Objectif spécifique 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles du ministère
Objectif spécifique 2 :	Réorganiser l'offre scolaire en faveur des élèves pauvres
objectif spécifique 3 :	Améliorer la qualité de l'éducation par la requalification des enseignants et des directeurs d'école
Objectif spécifique 4 :	Offrir un encadrement adéquat aux écoles, élèves, parents
Objectif spécifique 5 :	Améliorer la coordination des opérateurs du secteur éducatif
Objectif spécifique 6 :	Accroître les ressources publiques allouées au secteur

Tableau 2
Les différents types d'écoles du système éducatif haïtien

Les écoles publiques <ul style="list-style-type: none">A. <i>laïques</i> : financées et gérées par l'État (MENFP);B. <i>congréganistes</i> : financées par l'État et gérées par une congrégation religieuse;
Les écoles non publiques à but non lucratif <ul style="list-style-type: none">C. <i>communales</i> : créées et gérées par la municipalité qui en assure également le financement.D. <i>Communautaires</i> : institutions laïques fondées et administrées par une communauté ;E. <i>Presbytérales</i> : gérées et financées par l'Église Catholique (prêtre responsable de paroisse) et administrées pédagogiquement par un laïque ;F. <i>de mission</i> : dirigées par une mission (protestante).
Les écoles non publiques à but lucratif <ul style="list-style-type: none">G. gérées par un particulier ou un consortium et dont les sources de financement reposent uniquement sur les familles.

Tableau 3
Les choix stratégiques de la SNA EPT

Choix stratégique 1 : Promouvoir une plus grande équité dans le développement et la protection de la petite enfance

Objectif stratégique

1. Accroître et améliorer l'offre d'éducation préscolaire pour les enfants de 0 à 5 ans
2. Améliorer l'état de santé/nutrition pour les enfants de 0-5 ans
3. Renforcer la protection juridique et sociale de la petite enfance

Choix stratégique 2 : Promouvoir une plus grande équité dans l'accès à l'éducation formelle et non formelle

Objectifs stratégiques

1. Accroître la couverture de l'éducation de base formelle et non formelle
2. Éradiquer le phénomène des surâgés
3. Soutenir les familles dans la scolarisation de leurs enfants au niveau du fondamental.
4. Développer les niveaux d'enseignement subséquents à l'éducation de base

Choix stratégique 3 : Promouvoir une plus grande efficacité interne du système d'éducation de base

Objectifs stratégiques

1. Améliorer les qualifications des nouveaux enseignants
2. Améliorer les qualifications des enseignants en poste
3. Améliorer la pertinence des curricula
4. Appliquer une démarche de bilinguisme
5. Améliorer la motivation des enseignants
6. Améliorer l'encadrement pédagogique
7. Améliorer l'état sanitaire et nutritionnel au niveau de l'enseignement fondamental
8. Sensibiliser et informer les jeunes des secteurs formel et non formel sur le VIH/SIDA

Choix stratégique no 4 : Promouvoir une plus grande efficacité externe du système

Objectifs stratégiques

1. Adapter les curricula aux réalités socio-économiques nationales
2. Répondre aux besoins de main-d'oeuvre qualifiée des secteurs productifs

Choix stratégique no 5 : Promouvoir un management efficace et performant du secteur de l'éducation

Objectifs stratégiques

1. Assurer le renforcement des structures centrales et déconcentrées du ministère
2. Renforcer le système de régulation du secteur non-public
3. Assurer une plus grande implication des partenaires et acteurs dans les décisions éducatives et dans la gestion de l'école

Tableau 4
Cadre indicatif de l'IMOA : valeurs indicatives pour Haïti

Indicateur	Valeur indicative	Année de base 2006	Cible 2015
a) Indicateurs de flux des élèves			
% du groupe d'âge entrant en première année de primaire (Total/Filles)	100/100	169	100
% du groupe d'âge achevant la dernière classe du cycle primaire (Total/Filles)	100/100	68	100
% de redoublants chez les élèves du primaire (Total/Filles)	< 10	13	5
Inscriptions dans l'enseignement post-primaire			
Nb d'élèves du secondaire (Total/Filles)			
Nb d'étudiants de l'enseignement supérieur (T/F)			
Taux brut d'inscription dans le secondaire (T/F)			
b) Indicateurs de fourniture de services dans les écoles primaires financées sur fonds publics			
Ratio élèves – enseignant	40 :1	38,5	40
Salaire moyen annuel par enseignant			
Enseignants en poste			
Nouveaux enseignants			
Moyenne pondérée de tous les enseignants	3,5 – 3,6	3,7	4,2
Dépenses pour les intrants autres que les enseignants en % des dépenses récurrentes totales dans l'enseignement primaire	33	50	70
Heures d'instruction par an pour les élèves	850 - 1000	925	
% d'élèves inscrits dans des écoles privées financées par des fonds privés	10	81,5	70
Coût pour construire, meubler et équiper une salle de classe du primaire (USD	8000	12000	12000
c) Coûts supplémentaires de la réponse au VIH/SIDA			
Prévention (éducation basée sur les aptitudes de la vie quotidienne, etc.)			
Enseignants (remplacement, substitution, code de conduite, etc.)			
Enfants affectés par le SIDA			
d) Coûts récurrents effectifs/projetés (en % du PIB)			
Enseignement primaire			
Enseignement post-primaire			
Total			
Part de l'enseignement primaire dans le total des dépenses	50	38	60
e) Coûts en capital projetés de la construction des salles de classe			
Coûts des services d'eau et d'assainissement			
Coût global en USD			
f) Mobilisation des ressources intérieures			
Recettes publiques générées dans le pays en % PIB	14 - 18	10,2	18
Ressources publiques récurrentes pour l'éducation			
En % des recettes générées dans le pays	20	18,5	28
En % du PIB	2,8 – 3,6	1,97	5,29
g) Insuffisance des ressources récurrentes intérieures			
Pour l'enseignement primaire			
Pour l'enseignement post-primaire			
% du déficit de financement correspondant aux salaires des enseignants du primaire			

Tableau 5
Quelques indicateurs de population et d'éducation tirés des documents de l'évaluation

Indicateur	Valeur indicative	Valeur (Haïti) 2003	Cible 2015	Source
Caractéristiques de la population				
Taille		9,6 millions		DSNCRP
% population au-dessous du seuil de la pauvreté		76% ¹¹		DSNCRP
Taux de prévalence du VIH chez les adultes		3,5%		DSNCRP
% d'orphelins chez les enfants de 7 à 14 ans				
Taux brut de scolarisation (%)				
Enseignement primaire	100	120%	100	Carte de Pauvreté
Enseignement secondaire		41%		Carte de Pauvreté
Enseignement supérieur				
Taux net de scolarisation (%)				
Enseignement primaire		60%		Carte de Pauvreté
Enseignement secondaire		22%		Carte de Pauvreté
Enseignement supérieur		-		
Scolarisation dans l'enseignement primaire et flux des élèves				
Nb total d'élèves		2 106 805		SNA-ETP
% dans des écoles à financement et gestion privée	10	81,5%	30	SNA-ETP
Taux net de scolarisation du quintile le + pauvre		55%		Carte de Pauvreté
Taux net de scolarisation – milieu rural		50%		Carte de Pauvreté
Taux net de scolarisation – milieu urbain		70%		Carte de Pauvreté
Taux d'accès en 1 ^{ère} année				
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire	100	68%		
Redoublement en % des inscrits	10	14% (h) 13% (f)	5	SNA-EPT
Résultats d'apprentissage des élèves du primaire				
Note nationale moyenne sur la base d'une évaluation internationale des élèves				
% des réponses correctes aux tests nationaux normalisés (Taux de réussite)		66%		SNA-EPT

Remarque : dans l'enseignement primaire, les taux de scolarisation et les taux de réussite des garçons et des filles sont sensiblement les mêmes. Il n'y a pas de problème particulier d'équité dans l'accès ou la rétention des filles à l'école en Haïti.

¹¹ Moins de 2\$ par jour.

Tableau 6
Catalogue des principaux documents pour l'évaluation technique

Document	Date	Auteur	Nb pages
Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté	Nov. 2007	MPCE	90p + annexes
Documents de planification			
Plan National d'Éducation et de Formation	1997	MENFP	215 p
Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous (SNA-EPT)	Sept 2007	MENFP	160 p
Plan de mise en œuvre	Mars 2008	MENFP	75 p
Analyses pertinentes du secteur de l'éducation			
Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR)	Juin 2007	BM	218 p
Programme Cadre de Réforme de l'État – Réforme Administrative et Décentralisation	Juillet 2007	Primature	92 p
Cadre de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté	Février 2008	MPCE	35 p
Carte de Pauvreté d'Haïti, version 2004	2004	MPCE	124 p
Haïti – Education for All Project / Project Appraisal document	Avril 2007	BM	122 p
Cadre de coopération intérimaire – 2004-2006	Juillet 2004	République d'Haïti	87 p